

Auch, le 18 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mission locale pour l'emploi du Gers : l'Assemblée départementale adopte un vœu contre les baisses de subventions de l'Etat

Réunie en séance le 7 novembre dernier, l'Assemblée départementalea exprimé sa plus vive inquiétude face à la diminution drastique des soutiens financiers de l'État aux structures de l'insertion, et tout particulièrement à la Mission Locale pour l'Emploi du Gers.

« Avec le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, c'est près de 20% en deux ans de baisse de financement pour les Missions Locales en France, auquel il faut rajouter une coupe de 14 % du budget national pour les structures d'insertion par l'activité économique.

Pour les Missions Locales, il est nécessaire de préciser que ce PLF 2026 les engagera jusqu'en 2028 par le biais de leurs conventions pluriannuelles d'objectifs.

Ces coupes budgétaires auraient pour conséquence directe la suppression de postes, et priveraient le public fragile et le public jeune d'un accompagnement de proximité vers l'emploi.

C'est un véritable braquage que subirait le service public de l'Insertion. Des structures vont devoir licencier du personnel, conseiller ou accompagnateur, éloignant leurs publics et renforçant le non-recours. C'est donc le terreau d'une paupérisation accentuée qui s'annonce et avec elle les prémices d'une indignité sociale.

Dans notre département rural, où les difficultés d'accès à l'emploi et à la mobilité demeurent fortes, ces décisions sont d'autant plus injustes pour le public que dangereuses pour les structures.

La Mission Locale pour l'Emploi du Gers, acteur essentiel de proximité avec ses 18 permanences sur le territoire départemental, inscrit au sein du Réseau Pour l'Emploi (RPE), accompagne chaque année plusieurs milliers de jeunes Gersois dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil départemental rappelle que chaque euro investi dans l'insertion est un véritable investissement socialement équitable pour une collectivité. 1,00 € d'aide publique à l'emploi accompagné génère au moins 1,5 € de recettes pour les finances publiques. Ces «économies» de court terme envisagées sont donc contre-productives, socialement injustes et économiquement absurdes.

Face à cette situation, le Conseil départemental du Gers :

- réaffirme son soutien plein et entier à la Mission Locale de l'Emploi du Gers et à l'ensemble des structures gersoises de l'Insertion ;

- demande:

- * le maintien des financements du réseau des Missions Locales et à l'ensemble des structures gersoises de l'Insertion à hauteur des crédits prévus par la loi de finances initiale pour 2025.
- * la mise en place d'un fonds d'urgence par l'État pour les Missions Locales en difficulté financière.
- * la reconduction de l'objectif de 200 000 jeunes engagés dans un Contrat d'Engagement Jeune en 2026.
- * le maintien du budget Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie à la hauteur des besoins définis dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des jeunes au niveau de la loi de finances initiale de 2025 à hauteur de 53 M€.
- * au Gouvernement et aux autorités de tutelle de revoir sans délai leurs arbitrages financiers afin de garantir la continuité du service public d'Insertion ;
- et appelle l'ensemble des parlementaires gersois à se mobiliser pour défendre ces acteurs indispensables du lien social et de la dignité humaine.

Parce que personne ne doit être laissé sur le bord du chemin, le Conseil départemental du Gers, fidèle à ses valeurs de solidarité et de justice sociale, se tiendra aux côtés de la Mission Locale pour l'Emploi du Gers et des structures d'insertion du Gers qui, chaque jour, œuvrent pour redonner un avenir à la jeunesse et aux plus fragiles. »